

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montigny-en-Ostrevent

Dossier n° DP 059 414 17 00039
Date de dépôt : 19 juin 2017
Demandeur : M. DEVIANNE Bertrand
Nature du projet : Construction d'une piscine
Adresse du terrain : 258 rue du Maréchal Leclerc
59182 Montigny-en-Ostrevent



ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent

~~Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,~~

Vu la déclaration préalable présentée le 19 juin 2017 par Monsieur DEVIANNE Bertrand demeurant 258 rue du Maréchal Leclerc à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- construction d'une piscine ;
- sur un terrain situé 258 rue du Maréchal Leclerc à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu les pièces fournies le 10/07/2017 ;

ARRÊTE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Montigny-en-Ostrevent, le
Le Maire,

28 JUIL. 2017

A blue ink handwritten signature, followed by a circular official seal of the Municipality of Montigny-en-Ostrevent. The seal features a central figure and the text 'MAIRIE DE MONTIGNY EN OSTREVENT' and '(NORD)'.

Jean-Luc COCQUERELLE

Observations :

Le projet est susceptible d'être soumis au versement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive. Le montant des taxes applicables sera fixé par les services de la DDTM et le recouvrement sera assuré par la Direction Générale des Finances Publiques.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.